

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	21 (1933)
Heft:	399
 Artikel:	Le service domestique en Suisse : (suite et fin)
Autor:	Zwahlen, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261038

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avec celui-ci. Pour parvenir aux classes de traitement supérieures, on exige une formation professionnelle complémentaire. A ce second cours les femmes ont accès en nombre moins grand que les hommes. Elles n'en sont néanmoins pas exclues, et l'on rencontre des femmes jusqu'à la 18^e classe de traitement (sur 30).

En Norvège, les femmes employées dans les services postaux bénéficient de la même formation professionnelle et des mêmes traitements que les fonctionnaires masculins. Elles jouissent donc de l'égalité complète, aucune entrave n'est apportée à leur activité. Le service aux guichets est très souvent assumé par des femmes. En revanche, elles ne s'annoncent guère pour le service des ambulants. Dans les emplois supérieurs, on rencontre peu de femmes.

La préparation professionnelle des fonctionnaires postaux est très complète en Norvège, ainsi qu'on peut s'en rendre compte à la lecture du règlement relatif à cet objet. On exige des candidats une culture secondaire, — ce qui est également le cas en Suède et au Danemark.

Dans les pays sus-mentionnés, l'accès des femmes à la carrière postale apparaît donc comme chose toute naturelle et élémentaire. Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour qu'il en soit de même en Suisse?

(Communiqué par l'Office des Professions féminines.)

EN FRANCE

Femmes contribuables, protestez...¹

On sait le vent d'opposition qui souffle actuellement en France contre les nouveaux projets fiscaux du gouvernement, et les grèves momentanées de protestation qui surgissent, tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre, de contribuables. Les suffragistes ne sont pas restées étrangères à ce mouvement; et qui s'en étonnerait? car si les hommes protestent contre des impôts qu'ils estiment injustifiés, eux ont pourtant en main le moyen de rendre efficace leur réclamation: le bulletin de vote. Alors que les femmes ont un seul droit: payer et se taire.

Faute de bulletin de vote, elles n'ont pas voulu se taire, et le 15 février dernier, un grand meeting de protestation a été organisé à la Salle Wagram, qui a réuni près de 4000 personnes. Dès le début, Mme Brunschwig, qui le présidait, précisa le but poursuivi: non pas refuser l'impôt (comme l'ont fait tant d'Anglaises aux temps héroïques des suffragettes), mais exiger que les sacrifices auxquels les femmes consentiraient pour le pays leur donnent le même droit de contrôle que celui qui possèdent tous les citoyens français. C'est d'ailleurs ce qu'avait déjà réclamé M. Bracke, député, quand, en 1930, il avait déposé à la Chambre un projet de loi exonérant de l'impôt toutes les femmes contribuables, Françaises et étrangères, ne possédant pas leurs droits politiques!

A Mme Brunschwig, qui parla également comme mère de famille et maîtresse de maison, succéderont toute une série d'oratrices, toutes ingénieusement choisies pour représenter différents milieux féminins, où les femmes travaillent, contribuent à la vie économique du pays, payent de lourdes sommes

au fisc,... et n'ont pas un mot à dire, ni sur l'emploi fait de leur argent, ni sur le choix de ceux qui manient cet argent! On entendit successivement ainsi une femme ingénieur, une couturière (Mme Coulmy), une femme professeur (Mme Rebours), une journaliste (Mme Louise Weiss), une automobile (Mme Odette Simon), une artiste, une commerçante, une cultivateuse, une femme médecine (Mme Thüller-Landry), une modiste de grand luxe, une femme chef d'industrie, une femme fonctionnaire, une romancière, une avocate, et enfin une aviatrice! sous la forme d'un message envoyé par Mme Maryse Bastié, l'aviatrice française bien connue, partie le matin même pour l'Afrique du Nord. Enfin, après que l'Assemblée eût pris connaissance des messages de sympathie de nombreux parlementaires (dont deux, MM. Bracke et Chabrun, avaient été présents), la résolution suivante fut votée à l'unanimité:

«Les quatre mille personnes réunies en meeting salle Wagram, le 15 février 1933;

Considérant qu'il est injuste que les femmes Françaises paient des impôts sans avoir pu faire discuter par leurs représentants au Parlement ni le montant et la répartition de ces impôts, ni l'emploi des fonds ainsi reçus par l'Etat; Protestent contre la subordination civique et politique dans laquelle sont tenues les femmes et exigent la reconnaissance immédiate de leurs droits au nom de la justice et dans l'intérêt du pays.»

Cette résolution pouvait paraître un peu académique après les exposés si frappants de quelques-unes de ces femmes chefs d'entreprises, maître de forges, directrices d'affaires considérables, et par conséquent contribuables considérables. Mais voici que l'affaire s'est corsée: après une longue discussion, au cours de laquelle les arguments en présence furent soigneusement pesés, le Comité Central de l'Union Française pour le Suffrage adopta l'ordre du jour suivant, qui va plus loin que la résolution de la Salle Wagram, et dont la grande presse a déjà parlé:

«Considérant que les Françaises se sont toujours montrées des citoyennes dignes de la confiance de la nation; qu'elles sont prêtes une fois de plus à faire au pays les sacrifices nécessaires, sous la forme de l'effort fiscal considérable exigé actuellement de tous les citoyens;

«Mais considérant qu'il est injuste que les femmes payent des impôts sans avoir pu faire discuter par leurs représentants au Parlement, ni en contrôler l'emploi; qu'elles réclament leurs droits politiques vainement depuis un grand nombre d'années, et ont toujours employé à cette fin les méthodes les plus pacifiques, et qu'elles regrettent profondément de devoir modifier cette situation;

«Décidément pourtant, au cas où les droits politiques ne leur seraient pas accordés dans le plus bref délai, d'organiser méthodiquement, à travers le pays, parmi les femmes contribuables, le recus collectif de l'impôt.»

Pour mettre en pratique cet ordre du jour, une campagne intense va être organisée dans toute la France, distribution de tracts, dé-marches personnelles auprès des femmes contribuables, constitution de cadre dans lesquels enrôler les nouvelles venues, etc., etc. La Conférence de Marseille de l'Alliance va coïncider en plein avec cette activité et nous ne pouvons que souhaiter qu'elle lui soit favorable. Car nous allons sans doute assister en France au début d'une action suffragiste de grande envergure.

J. GUEYBAUD.

P. S. L'an dernier déjà, Mme Legrand-Falco, bien connue par la campagne persévérente dont elle a pris la tête à travers la France contre le système inique autant que dangereux et désuet de la maison de tolérance, avait adressé au Contrôleur des contributions la lettre suivante:

Monsieur le Contrôleur,

Je vous remercie vivement des renseignements que vous m'avez envoyés et j'adresse le montant total de mes impôts au percepteur.

Je m'exécute scrupuleusement cette année encore, mais vous n'êtes sans doute pas sans ignorer qu'il est fortement question, dans les milieux féministes, de refuser l'impôt si on refuse aux femmes le droit de vote. Dans le cas où le Sénat persisterait cette fois encore dans son attitude et que nos groupements soient amenés, pour l'an prochain, à envisager le refus de l'impôt, je dois vous dire, Monsieur le Contrôleur, que dans ce je me conformerai aux décisions prises à la majorité.

Veuillez recevoir, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée.

M. LEGRAND-FALCO,
Vice-Présidente du Conseil National
des Femmes Françaises.

A travers la presse

Le féminisme et l'Union Interparlementaire

Du numéro de décembre 1932 du *Bulletin* de l'Union Interparlementaire, nous détachons d'une étude sur l'activité de la dernière Assemblée de la S.D.N., ce paragraphe qui intéresse l'ordre du jour suivant, qui va plus loin que la résolution de la Salle Wagram, et dont la grande presse a déjà parlé:

S'il est une institution qui ait fait une expériencede concluante au sujet de la collaboration des femmes à l'organisation de la paix, c'est bien l'Union interparlementaire, dont toutes les conférences, depuis la fin de la guerre, ont compté des représentants des deux sexes. Expérience concluante parce que des femmes appartenant aux partis de droite et aux partis de gauche ont pris une part active et remarquable à tous les travaux de l'Union, aussi bien en ce qui concerne les problèmes politiques et économiques que dans le domaine social et humanitaire. N'attend-on pas à la dernière Conférence une femme, restée le seul représentant de son Groupe à Genève, défendre l'attitude du son pays dans une question vitale avec un talent et un tact qui provoqueront l'admiration d'une assemblée presque entièrement acquise à des conceptions différentes? Ajoutons d'ailleurs que l'Union ne s'est pas montrée ingrate envers les femmes, puisqu'elle leur a permis de monter pour la première fois à des tribunes qui leur sont encore interdites, celles du Sénat français, de la Chambre des Députés roumaine et du Conseil national

Et après avoir analysé les débats sur cette question de la collaboration des femmes (dont nous avons en leur temps donné connaissance à nos lecteurs) et cité tout au long la résolution votée, et que nous avons également publiée¹, le *Bulletin* de l'Union Interparlementaire conclut en ces termes:

Bien que cette résolution n'ait rien d'original, elle marque cependant une étape de la Société des Nations vers l'universalité, non pas des Etats cette fois-ci, mais des âmes, ce qui est aussi bien évidemment mieux.

Bravo!

¹ Voir le *Mouvement*, No. 389.

Mortalité infantile

Sur 100 enfants nés vivants, en Suisse, 15 mourraient dans la première année en 1900, 9 en 1920, 5 en 1930.

Le taux de la mortalité infantile tend donc à s'abaisser régulièrement dans notre pays. Il baisse plus fortement dans les centres urbains ou des régions industrielles qu'à la campagne ou dans les régions montagneuses. A quoi peut-on attribuer cette situation qui s'améliore d'année en année? Sans aucun doute nos bébés meurent plus rarement depuis qu'existent chez nous les cours de puériculture, les consultations gratuites pour nourrissons, les pouponnières.

Comparons la mortalité que nous trouvons dans les pouponnières avec celle rencontrée dans les familles:

Mortalité des pouponnières sous contrôle médical, où l'on reçoit des poupons jusqu'à l'âge d'un an: 1 à 1,5 % enfants par année.

Mortalité des bébés élevés chez les parents: 5,1 %.

Mortalité des illégitimes placés dans des familles: 10 %.

Ces chiffres sont éloquents et prouvent comment sont nécessaires toutes les œuvres qui pénètrent dans la famille, les infirmières-visiteuses par exemple. L'éducation des futures mamans doit avoir lieu dès le jeune âge, dans les écoles ménagères, puis dans les consultations gratuites pour nourrissons, principalement dans les campagnes. Enfin, nous ne saurons trop recommander à nos jeunes filles — à la ville comme à la campagne — de suivre les cours de puériculture donnés par des médecins sous les auspices de sociétés de sœurs ou des sections de la Croix-Rouge; c'est dans ces cours, dont les heures de pratique sont dirigées par des infirmières ou par des sages-femmes, que nos jeunes filles apprendront à soigner et à élever sainement leurs petits enfants.

(La Croix-Rouge.)

Le service domestique en Suisse

(Suite et fin)

Vacances. — La question des vacances dans le service domestique ne donne lieu qu'à fort peu de reclamations. D'une façon générale, on admet partout que les employées de maison ont droit chaque année à quelques jours de congé. La durée des vacances est fixée par l'usage local et comporte ordinairement de 8 à 15 jours. Comme les gages de ces employées consistent en prestations en espèces et en nature, ils devraient être acquittés dans leur totalité, c'est-à-dire par une somme correspondant au montant habituel, plus une indemnité pour la nourriture et le logement.

Salaire. — La question du salaire est fixée d'une façon assez arbitraire. On n'a tenu généralement pas compte des connaissances professionnelles et des années de service. Il y aurait certainement intérêt pour les deux parties à arriver à une unification des salaires.

Nourriture et logement. — Les plaintes dans ce domaine ont beaucoup diminué. Les maîtresses de maison comprennent qu'une

¹ Voir les précédentes numéros du *Mouvement*.

homme a bu un coup!... Je ne veux pas!... Oh! papa, crie Riquette en tordant ses petites mains de colère et de désespoir, serai-je forcée de me marier?...

Papa la prend sur ses genoux, la calme doucement, tout en intimant à Paulot, d'un regard, l'ordre de se taire, pour l'instant, et de sortir.

— Non, ma petite fille, non!... Puis, avec un rire tendre: «Mais il y a tout de même de bons mari!... Naîmerais-tu pas en avoir un qui ressemble... à ton père?...»

— Oh! si, fait Riquette en se blottissant, toute calme, contre l'épaule protectrice, «S'il... seulement (et la confidence s'achève très bas, dans l'oreille même du papa), seulement, je voudrais qu'il m'aide au ménage au moins le dimanche, pour que je sois prête assez tôt pour aller avec mon papa!»

(*L'Ami du Foyer*). Ch. HOUDEYER.



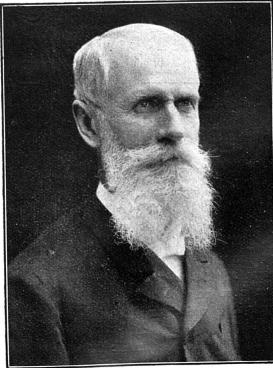
Que lisons-nous?

Septième liste de livres pour celles qui aiment lire, mais ne savent souvent pas quelles livres choisir

(Pour les listes précédentes, voir le *Mouvement*, Nos. 367, 370, 376, 380, 383, et 384.)

PAULE HENRY-BORDEAUX: *Fantômes d'Ecosse*. 12 fl. Dr. E. BLANCHOD: *Randonnée africaine*. 7.50 ff.

Un centenaire à ne pas oublier



Cliché Werder, Berne.
Carl HILTY

Le 28 février dernier a été célébré, dans diverses villes de Suisse, le centième anniversaire de la naissance de Carl Hilty, l'auteur de l'*Annuaire politique de la Confédération suisse*, et, avec Charles Sécrétan, l'un des premiers partisans du droit de vote des femmes en Suisse. Car, ce droit que des femmes en nombre toujours plus grand réclament maintenant, a été d'abord, dans notre pays, et cela est curieux à constater, défendu d'abord par des hommes, et cela sur la base de principes politiques ou moraux absolument inattaquables, comme une doctrine de simple équité. C'est Hilty qui écrivait, en 1897 déjà, cette phrase si souvent citée depuis lors, mais que les féministes de 1933 ne doivent pas se lasser de méditer:

Il faut le dire sans hésiter à celles des femmes suisses qui s'occupent des « droits de la femme » : tous leurs efforts resteront sans valeur, et leurs résultats incertains, tels que des cadeaux qu'une époque accorde et qu'une autre reprend, tant qu'elles n'auront pas le droit de vote, au moins dans un domaine limité. *Car celui-là seul possède la liberté et la maturité, qui peut et veut lui-même faire usage de cette liberté.*

employée doit être bien nourrie si l'on veut pouvoir exiger d'elle un travail effectif. Les lois cantonales et les règlements communaux concernant les habitations ont contribué dans une large mesure à l'amélioration des logements des employées de maison. Une grande partie de ces lois interdisent de loger du personnel dans des chambres n'ayant que des châssis à tabatière ou se trouvant dans les sous-sols. Par contre, les employées de maison se plaignent souvent du peu de temps dont elles disposent pour mettre leur chambre en ordre.

Assurances sociales. — L'art. 344 du C. O. fixe que: « sauf convention ou usage contraire, l'entretien et le logement dans la famille de l'employeur sont considérés comme faisant partie du salaire. En pareil cas, l'employeur doit pourvoir à l'entretien, aux soins et aux secours médicaux nécessaires, lorsque l'employé est empêché, par la maladie, et sans sa faute, de faire son travail pendant un temps relativement court. »

Il est donc dans l'intérêt de l'employeur aussi bien que de l'employé que ce dernier contracte une assurance-maladie. Les accidents de travail sont assez peu fréquents dans les ménages, aussi l'assurance-accidents a-t-elle peut-être moins d'importance. Par contre, une assurance-vieillesse obligatoire serait fort utile pour les employées de maison.

CONCLUSIONS

La Commission d'études estime qu'il faut vouer une attention spéciale à l'élevation du niveau de la profession d'employée de maison, car c'est de cette élévation que dépendra l'augmentation numérique du personnel suisse. L'immigration des pays limitrophes doit être encouragée, à la condition que le service de maison soit simultanément amélioré et qu'on exige des étrangères immigrées un certain minimum de qualités et d'aptitudes professionnelles. La politique locale du marché du

travail devrait tenir compte de la situation dans la Suisse entière et refuser le permis de séjour à des étrangères, si, dans d'autres parties de la Suisse, des gens du pays cherchent le travail dans le service de maison.

La Commission recommande en outre:

a) d'avoir recours aux bureaux de placement publics et d'utilité publique. Il est très important que le service de placement ait un caractère individuel et qu'il fonctionne consciencieusement; il pourrait ainsi faire valoir son influence dans l'intérêt de l'unification et de la fixation de conditions de travail plus avantageuses.

b) que l'instruction générale de toute jeune fille capable de s'instruire comprenne les connaissances ménagères et la pratique constituant les éléments essentiels d'un ménage moyen. Ce but peut être atteint par l'enseignement ménager dans toutes les écoles primaires (1^{re} et 2^{me} degré) et l'enseignement ménager complémentaire obligatoire.

c) que la formation ménagère professionnelle se rattaché à l'instruction générale sous forme de cours ménagers avec contrat d'apprentissage et examen de fin d'apprentissage.

La Commission d'étude demande la diminution, d'une façon générale, de la durée du travail; l'augmentation des demi-journées et éventuellement des journées entières de congé.

Elle souhaite la création d'une assurance-maladie obligatoire pour toutes les employées de maison, ainsi que l'assurance-vieillesse obligatoire. La solution des conflits résultant du contrat de service domestique devrait partout être soumise à la compétence des tribunaux.

La Commission d'étude estime encore qu'un moyen efficace pour obtenir une durée de travail plus courte et mieux observée, ainsi qu'une plus grande indépendance des employées de maison consiste dans la création de places à la journée. Pour faciliter l'introduction de ce système du service sans com-

munité domestique, il serait très souhaitable de créer des homes spéciaux, qui serviraient aussi de logement pour les employées de maison ne passant que la journée chez leurs employeurs et rentrant le soir. On pourrait également y joindre une maison de retraite pour les employées de maison, et une école de ménage, les travaux d'intérieur de la maison de retraite et du home étant exécutés par les apprenties. A la fin de l'apprentissage, un diplôme serait délivré. Il faudrait finalement ajouter au home un service de placement.

Enfin la Commission d'étude recommande, comme première mesure, la création d'un secrétariat central qui travaillerait, pendant ces prochaines années, à la solution de la question du service de maison.

H. ZWAHLEN.



DE-CI, DE-LA

L'aide aux émigrants suisses.

Le service international d'aide aux émigrants a pour but de lier l'activité des œuvres sociales des différents pays par une organisation internationale et interconfessionnelle, et de chercher à résoudre les problèmes sociaux dont la solution nécessite des démarches dans plus d'un pays.

Malgré toutes les difficultés actuelles, l'année dernière a permis la création du S. I. A. E. D'après les nombreux exemples que nous présentons le dernier rapport, nous pouvons nous rendre compte que la Section suisse, qui compte parmi ses membres plusieurs juristes, est devenue une institution nationale, et espère devenir peu à peu un instrument de liaison entre les organisations du pays et celles de l'étranger. Son budget est fort modeste; les fonds sont dus à la générosité d'un certain nombre d'industriels, de banques et de particuliers. T.

Auberges de jeunesse.

La Fédération suisse des auberges de jeunesse nous prie de rappeler à nos lecteurs et lectrices l'existence des refuges et abris créés par elle, en vue de favoriser le sport d'hiver, et de permettre à de jeunes skieurs sans grandes ressources de se livrer à ces bienfaisantes courses de montagne sans grever leur budget de trop lourdes dépenses. On peut en effet séjourner dans ces auberges de jeunesse pour le prix extraordinaire modique de 25 centimes à 1 fr. 50 par jour — surtout si l'on emporte des vivres dans son sac.

Pour tous renseignements sur l'emplacement et l'organisation de ces auberges, encore trop peu connues en Suisse romande, s'adresser soit au Secrétariat de la Fédération, Seilergraben, 1, Zurich, soit aux Sections locales de Berne, Lausanne, etc.

COLETTE YVER: *Cher cœur humain*, recueil de contes. 12 ff.

GUY POURTALES: *Wagner, histoire d'un artiste*. 18 ff.

LEON DAUDET: *Salons et journaux*. (Souvenirs.) 15 ff.

ABEL HERMANT: *Ainsi parta M. Lancelot*. (Grammaire.) 15 ff.

VICKI BAUM: *Hélène Wilfur*. 15 ff.
Lohwinkel en folie. 12 ff.
Grand hôtel. 15 ff.
Lac-aux-Dames.

SIMONE RATEL: *La maison des Boris*. 13,50 ff.

CHARLY GUYOT: *Voyageurs romantiques au pays neuchâtelois*. 4,50 ff.

ALICE LA MAZIERE: *Marc secret*. 12 ff.

CLEMENCE DANE: *Régiment de femmes*. (Trad. de l'anglais.) 18 ff.

JACQUES CHENEVÈRE: *La comtesse de Ségar, née Rostophine*. (Biographie.) 15 ff.

SUZANNE NORMAND: *Madame Tolstoi*. (Collection « Leur ménage. »)

ANDRÉ MAUROIS: *Mes songes que voici*. (Essais, voyages.) 15 ff.
L'Anglaise et d'autres femmes.

HENRY BORDEAUX: *Amitiés étrangères, voyages et rencontres*. 15 ff.

PIERRE GRELLET: *La vie cavalière de Catherine de Watteville*. 6,50 ff.

HELEN GRACE CARLISLE: *Chair de ma chair*. (Traduction de *Mother's Cry*.)

H. MORGENTHALER: *Chercheurs d'étoile*, roman d'un prospecteur dans la jungle siamoise, trad. de l'allemand.) 2,75 ff.

LAURETTE.



Publications reçues

Dr. GERTRUD WOKER, chef du laboratoire de biologie physico-chimique de l'Université de Berne: *Der kommende Gift- und Brandkrieg und seine Auswirkungen gegenüber der Zivilbevölkerung*, 276 p., 26 planches, 6-9 éditions. Éditeur: Ernst Oldenbourg, Leipzig. Prix broché M. 3,60, relié M. 4,80.

Ce livre, édité pour la première fois en 1925, contient une étude serrée des moyens scientifiques de guerre, spécialement des gaz toxiques. L'auteur cite les spécialistes de plusieurs pays, allemands, français, anglais, américains, russes, les rapports de la Croix-Rouge internationale et de la Société des Nations. Elle a assisté à des expériences techniques à la station militaire d'essai

des Etats-Unis; elle lit les publications militaires suisses et allemandes autant que celles des pacifistes. C'est dire qu'elle connaît les possibilités d'une guerre future et qu'elle en entrevoit d'autres, car la recherche scientifique n'est pas arrêtée, et la technique se développe sans cesse, et sans égard pour la vie humaine. Les armes de demain sont des combinaisons de gaz toxiques avec des explosifs dont certains à retardement, avec des bombes incendiaires, des dosages savants d'un moyen de terreur, suivi de moyens de destruction abominables. Les lancements de brouillards permettront aux avions de s'approcher invisiblement d'un centre et d'y semer en peu de minutes des milliers d'incendies, des maladies horribles, la panique et la mort.

Lorsqu'on suit chapitre après chapitre l'exposé de Mme Woker, les moyens de défense préconisés par la Croix-Rouge paraissent insensés; l'on se rend compte qu'il faudrait pour cela une préparation de longue haleine exigeant des travaux extrêmement coûteux, et que malgré tout les populations ne seraient pas sûres de pouvoir se servir de l'aide promise. Aussi ne peut-on que soutenir à la conclusion du professeur André Mayer, du Collège de France, président de la Commission des Experts de la Croix-Rouge, qu'il faut combattre la guerre elle-même.

L'objection que les conventions internationales doivent arriver à protéger les populations civiles ne tient pas devant l'expérience de la dernière guerre: la sophistique militaire trouvera toujours une raison stratégique ou tactique pour motiver la violation d'une loi internationale.

Ce livre est écrit dans une langue imagée, avec une émotion contenue, et par moments des écarts

La VII^e Journée d'Education à Neuchâtel

(25 février 1933)

Il ne saurait être question de rendre compte de façon satisfaisante, dans l'espace que le *Mouvement Féministe* peut leur consacrer, des quatorze savantes conférences qui ont rempli la VII^e Journée d'Education à Neuchâtel. Tout au plus peut-on essayer d'en donner un aperçu forcément superficiel, et d'indiquer le lien qui les unit.

Le programme portait ce titre collectif: *Quelques problèmes d'éducation affective*. Dans ce domaine, les anomalies sont fréquentes; aussi la psychologie y côtoie-t-elle la médecine; des conférenciers, deux étaient psychologues, deux médecins; ce fut un médecin, le Dr Chable, président de *Pro Familia*, qui introduisit la première séance, et M. A. Borel, Chef du Département de l'Instruction publique, qui ouvrit la journée suivante: on le voit, la balance fut tenue rigoureusement égale entre les deux sciences.

Tout d'abord, Mme Guex, docteur en médecine, exposa, avec une lucidité que chacun a admirée, quelques cas de rééducation dont elle s'est occupée. Mme Guex exerce, au service médico-psychologique valaisan, à Monthey, une activité très intéressante: les enfants qui présentent des anomalies lui sont soumis; Mme Guex les examine, et lorsqu'elle parvient à découvrir le conflit de sentiments qui les trouble, et qui la plupart du temps est tout autre que ce qui paraît au dehors, l'enfant est libéré et guéri.

M. Baudouin, directeur de l'Institut international de psychologie à Genève, traite le lendemain le même sujet, de façon plus systématique. Ainsi que l'avait déjà relevé Mme Guex, M. Baudouin remarque que bon nombre de ces conflits ont pour cause la jalouse, inconsciente souvent, de l'enfant à l'égard d'un petit frère, d'une petite sœur, ouvrant le champ à l'envie, au désir, au plaisir, au plaisir de posséder. Mais l'enfant à l'égard de la famille, une fillette se met à voler, sous le prétexte de procurer le nécessaire à sa petite sœur; car, comme on le dit dans son entourage, les temps sont durs. Le vrai modèle de ses actes, c'est qu'elle se sent frustrée, et qu'elle éprouve le besoin de reprendre, de s'approprier tout ce qu'elle peut. Un sentiment noble sert à déguiser un mobile inavouable, qui l'enfant se cache à lui-même; et il est le plus souvent dupé de cette supercherie. C'est une sorte d'hypocrisie, hommage rendu à la vertu, ou effort vers la vertu; c'est une tentative maladroite de résoudre un conflit de sentiments. Mais la tentative peut réussir; c'est-à-dire que le sentiment feint peut triompher, aboutir à la sublimation du sentiment condamné. L'éducateur s'appliquera à faciliter ce « transfert », en cherchant, sous le contenu manifeste des sentiments, leur contenu latent. Mais cette recherche, œuvre du psychanalyste, est ardue, et, faute de temps, le conférencier ne peut entrer dans le détail des procédures d'interprétation de ces cas compliqués.

Quant au Dr O. Forel, médecin-directeur de la Clinique « Rives de Prangins », c'est par des considérations d'ordre biologique qu'ilaborde son sujet: *L'affection et les instincts dans la pratique médico-pédagogique*. L'amie présente des propriétés qui contiennent déjà toutes les complications de l'être humain. Le conférencier s'en tient à deux d'entre elles: la sensibilité et la motricité, qui sont indissolublement liées. D'elles dérivent l'affection et les instincts, qui sont à la base de l'intellect. Nous acceptons telle idée ou la rejettions en obéissant à une loi d'at-

d'indignation. Il n'est pas tendre pour la Société des Nations; il fait entrevoir des vilenies indiscutables, imputables à l'industrie de guerre. Il n'est pas d'une lecture réconfortante, mais nous en recommandons la lecture à tous les lecteurs du *Mouvement* qui comprennent l'allemand.

A. DE M.

Me Dr. MARIA MONTESSORI: *La Paix et l'Education*. Bureau international d'Education, Genève, 1933. 23 p. Prix 1 fr.

Mme Montessori défend la thèse que des hommes meilleurs dans un monde meilleur arriveraient à vivre en paix, en harmonie même. Citant l'exemple de l'évolution dans l'hygiène et dans la pathologie microbienne, l'auteur entrevoit la possibilité d'une évolution pacifiste de la vie internationale meurtrière d'aujourd'hui, qu'elle compare au manque d'hygiène du Moyen-Age avec ses pestes dévastatrices.

L'auteur a une foi inébranlable dans l'éducation, ainsi qu'une confiance absolue dans la raison omnipotente. L'homme meilleur sera le produit de l'éducation basée sur la connaissance de l'enfant; il faut revenir à l'enfant. Mme Montessori sépare l'humanité en adultes et en enfants de 0 à 13 ans. Il faut arriver à supprimer l'antagonisme actuel entre parents et enfants, entre maîtres et élèves, antagonisme qui engendre la dissimulation, la méfiance, le besoin de se vaincre, de s'éliminer mutuellement, germe des guerres armées. Pourquoi ne veut-on pas s'occuper de la paix et la préparer scientifiquement comme on a préparé la guerre? C'est que par paix on sous-entend la paix des vaincus, donc encore un état de guerre.